

Cahier des charges

Pour pouvoir faciliter le choix de la solution nous avons établi plusieurs critères :

- Pour la disponibilité nous demandons un SLA de au moins 99,5%
- La solution doit suivre la réglementation eIDAS. C'est un règlement de l'UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein de l'Union Européenne. Nous estimons qu'Assurmer peut dans le futur travailler avec des clients Européen et non seulement des Français.
- Pour les différents types de signature, une signature électronique avancée (SEA) serait le plus en accord avec notre besoin.
- Pour la localisation des serveurs, nous choisirons des serveurs européens pour pouvoir garder la main sur nos données. Il ne faut surtout pas que les serveurs soient stockés au EU car ils pourraient regarder les données au nom du cloud-act.
- La solution choisie devra obligatoirement être en SAAS (Software As A Service). Les applications ne sont pas hébergées sur du matériel informatique de l'entreprise, les données ne sont pas stockées en interne. La gestion en mode SaaS permet d'obtenir un niveau de sécurité généralement supérieur à la gestion en interne, les applications sont mises à jour automatiquement, il est possible d'utiliser les applications n'importe où, dès lors que vous disposez d'une connexion à internet, c'est un avantage financier pour les nouvelles entreprises et une solution plus avantageuse fiscalement que des investissements.
- La solution doit être conforme au RGPD. Le sigle RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données ». Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Une donnée personnelle est une donnée relative à une personne identifiée ou identifiable
- La solution devra avoir des labels et détenir des certifications pour nous démontrer leur capacité à sécuriser nos données.